

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE GROSNE ET GUYE
66 Grande rue
71460 CORMATIN

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept septembre à 14 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Claude Beun de Cormatin, sur convocation et sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Délégués présents : DAUBARD Jean-Paul, JUILLET Jean, SCHIETSE Jean-Claude, DELORME Jean-Claude, ANTHONY Francis, PHILIPPON Pierre, CHARLES DE LA BROUSSE Philippe, PONCET Dominique, BORDET Jean-François, LITAUDON Bernadette, BLAUDEZ Chantal, HUGEL Monique, SORDET Sylvie, PELLETIER Claude, GROSJEAN Didier, BEAU Michel, MOISSONNIER Yves, AVENAS Pierre, VOUILLON Isabelle, LECHAT Alain, CLERC Jean-Noël, VERJUX Alain, DE LA CHAPELLE Alfred et BELLOY François.

Pouvoirs : PAUTET Rémy à DAUBARD Jean-Paul, PONCET Guy à BLAUDEZ Chantal.

Absents : FLATTOT Lilian, GEORGET Xavier, VERGNAUD Daniel, CATOIRE Agnès, FOREST Nicolas, BICHARD Albert, AUCANOT Nicole, BALLARINI Claude, GARRET Guillaume, DE LA CHAPELLE Just, CHOPIN Sylvain, LABOEUF Pascal, SPAETH Jean-François, GOBIN Patrice, DUMOLIN Frédéric, BADEY Patrick, DELORME René, BERNARD Hélène, VAVEAU Olivier et BOUILLIN Georges.

Assistaient en outre à la séance :

- ✓ Jean-Luc DUCHEMIN : Chargé de secteur SUEZ Eau France à Cluny
- ✓ Séverine HERBAYS : Chargée d'Etudes du SIE
- ✓ Murielle BOUILLIEN : Secrétaire du SIE

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer. Le Président remarque que les délégués de trois communes du SIE ne sont jamais présents et cela malgré les courriers envoyés aux mairies correspondantes.

Le compte rendu de la précédente assemblée générale ne fait l'objet d'aucune remarque.

1. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service année 2017

Séverine HERBAYS présente le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2017 au Comité Syndical.

Suite à des questions de l'assemblée, les précisions suivantes sont apportées par Jean Luc Duchemin :

- Seules les résidences secondaires sont équipées en radiorelèves
- Le nombre de branchement renouvelés en 2017 est inférieur au nombre contractuel moyen de 30 branchements. SUEZ programme les renouvellements en terme d'opportunité par rapport aux fuites. Peu de fuites sur branchements ayant été constatées en 2017, peu de branchements ont été renouvelés
- Qu'est ce qu'une opération de coopération décentralisée ? Il n'a pas pu être répondu à cette question en assemblée. Après recherche, la réponse est la suivante : depuis la loi Oudin-Santini de 2005, les collectivités territoriales peuvent consacrer 1% de leur budget en eau et assainissement à des opérations de coopération décentralisées permettant de mener des actions de coopération, d'aides d'urgence ou de solidarité avec les collectivités territoriales étrangères permettant ainsi l'accès à l'eau potable ou à l'assainissement là où cela fait défaut.

Il peut s'agir d'un appui technique (par exemple mobilisation des services techniques pour former des agents à l'entretien d'un réseau d'assainissement) ou financier (par exemple versement d'une

part du budget eau à une ONG œuvrant sur place).

Le Comité Syndical adopte ce rapport avec 26 voix pour.

2. Prix de l'eau

Le Président rappelle aux délégués que des investissements importants seront à réaliser dans l'avenir par le SIE (périmètres de protection, station de traitement...). Il est donc opportun de rendre progressive l'augmentation du prix de l'eau et de l'anticiper.

Le Président propose les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- Part fixe annuelle : 53,00 € (augmentation de 1,00 euros)
- Part variable : 0,79 €/m³ (augmentation de 2 cts d'euros)

Le Comité Syndical adopte l'augmentation du prix de l'eau avec 26 voix pour.

3. Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2019

Un courrier de SUEZ reçu en juillet a fait état d'un important dysfonctionnement du filtre n°1 de la station de traitement du Pont d'Epinet. En effet, lors des opérations d'entretien il a été constaté une perte de sable très importante. Après vidange complète, SUEZ a remarqué que les joints au niveau des planchers filtrants étaient fortement dégradés et que des trous apparaissaient dans ce plancher avec pour conséquences des pertes de sables sous le filtre rendant le traitement inefficace.

Il est nécessaire de faire les travaux en urgence afin de garantir la pérennité du traitement. Le montant du devis transmis par SUEZ oblige à réaliser une consultation. Trois devis seront demandés à différentes entreprises compétentes pour la réalisation de ces travaux.

Ces travaux, urgents, n'ont pas été prévus au budget. Après s'être entretenu avec madame la perceptrice, le Président informe l'Assemblée que les seules solutions envisageables sont soit de ne pas réaliser une partie des travaux prévus au budget soit de délibérer sur une autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget 2019. Cette autorisation de dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les travaux étant déjà tous engagés, le président propose de retenir la deuxième possibilité.

Par conséquent, le Président propose à l'Assemblée une délibération afin de pouvoir mandater la facture de ces travaux avant le vote du budget primitif 2019. Il propose de retenir une somme équivalente à 20 % du montant prévu au chapitre 23 du Budget Primitif 2018 soit 20 % de 753 086 € (150 600 €).

Le Comité Syndicat décide d'autoriser le président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant l'adoption du budget primitif 2019 pour un montant de 150 600 € dans le cas où le budget 2019 n'aurait pu être adopté avant le 1^{er} janvier 2019 avec 26 voix pour.

4. Avancement des travaux

Séverine HERBAYS présente le point d'avancement sur les travaux en cours et à venir.

- Saint-Ythaire - Renouvellement Ø90 PVC "Amont Bierre" : la réunion de piquetage aura lieu le 24 septembre pour un démarrage en octobre.
- Saint Gengoux le National - renouvellement de canalisations à Mont Péjus : les travaux n'ont pas encore commencé, certaines autorisations de passage étant toujours en cours.
- Sécurisation du champ captant du Pont d'Epinet : les travaux, après consultation, ont été attribués à l'entreprise SCTP pour un montant de 194 708 € HT. Ils devraient débuter en octobre.
- Mise à jour du schéma directeur : après consultation, le marché a été attribué au bureau d'étude Réalités Environnement pour un montant de 69 972 € TTC.

Pour ces deux dernières opérations, le SIE est en attente des retours de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC.

5. Décision modificative n°1 : dépassement au chapitre 21

Lors de la préparation du budget en avril 2018, l'achat des parcelles au GAEC Poulachon et les frais de notaire ont été prévus au compte 2315 alors que cette dépense doit être imputée au compte 211.

Le Comité Syndical accepte cette décision modificative avec 26 voix pour.

6. Centre de Gestion - Convention d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire

Le Président indique que, par délibérations en date du 30 novembre 2017 et 28 mars 2018, le Centre de Gestion de Saône et Loire a délibéré favorablement au principe d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire.

Cette nouvelle mission du Centre de Gestion consiste à lui confier le soin d'organiser une médiation, et ainsi de tenter d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique.

Le Comité Syndical valide les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire telles que définies ci-dessus, autorise le Président à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à cette mission et reprenant ses modalités d'organisation, selon le modèle annexé aux présentes et note que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de Gestion.

Le Comité Syndical accepte la convention avec 26 voix pour

7. Indemnité de Conseil et de confection budgétaire de Mme ANDREUX Murielle (Receveur Syndical)

Le Président informe le Comité Syndical de l'arrivée de la nouvelle perceptrice Murielle ANDREUX au 1^{er} mars 2018. Il est décidé de lui verser une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide de demander le concours du Receveur Syndical pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à partir du 1^{er} mars 2018
- Décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à ANDREUX Murielle, comptable des finances publiques.

Le Comité Syndical accepte cette attribution d'indemnité avec 26 voix pour.

8. Questions diverses

- Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'étude de schéma directeur, le bureau d'études Réalités Environnement sollicitera les mairies afin d'obtenir les documents d'urbanisme dont elles disposent. Il remercie l'Assemblée de leur faire bon accueil.
- Philippe CHARLES DE LA BROUSSE demande à SUEZ de communiquer aux collectivités la liste des impayés en assainissement lorsque les recours sont restés sans suite afin que la Commune puisse lancer la procédure. Malgré un courrier de SUEZ allant à l'opposé de cette requête, la Sous-Préfecture de Chalon a répondu que cette transmission était obligatoire. Jean Luc Duchemin répond que ces listes seront transmises comme demandé.
- Un échange a lieu sur les problèmes de pression. Pour augmenter la pression, le particulier peut installer un surpresseur individuel à ses frais. Isabelle VUILLON demande comment la pression peut être augmentée à un poteau incendie (suite à remarque des pompiers). Il est rappelé que la DECI est une compétence communale et que le SIE n'a pas vocation à assurer la défense incendie.

Le Président laisse la parole à l'Assemblée qui n'émet aucune remarque. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et propose le verre de l'amitié.